



Mairie de Saint-Joseph  
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

## EXTRAIT N°60/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

13 DEC. 2018

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

Date de convocation :	la	L'an deux mil dix-huit et dix décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation et sous la présidence de M. Athanase JEANNE-ROSE, maire.
Le 04 décembre 2018		
<b>Nombre de conseillers municipaux</b>		
En exercice	33	<i>PRESENTS</i> : <u>Adjoint</u> s : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, M. NOLEO Eric Mme BELLIARD Valentine, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges, Mme MONDESIR Manuela
<b>En début de séance :</b>		<u>Conseillers municipaux</u> : M. Mathurin BASTE, M. SOLBIAC Honoré, Mme JOISIN Marie-Yolaine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, Mme GOLVAT Agnès, M. COURTINARD Jean-Marc, M. NAPOLY Raymond, M., M. MARLET Camille M. PETIT Claude-Henri.
Présents	19	
Procurations	0	
Absents	12	
Excusés	2	
<b>En cours de Séance :</b>		<i>ABSENTS EXCUSES</i> : Mme AGEE Marie-Claire, Mme LAMIN Marie-Josée.
Présents	18	<i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme CALVEYRAC Arlette, M. VERIN Fred, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, Mme DUPUY Olive, JOSEPHINE Adrien, Mme ARNETON Thérèse
Procurations	0	
Absents	13	
Excusés	2	
		<i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures quinze minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Valentine BELLIARD pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée



## SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Maire expose :

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu l'article 97 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant que les employeurs territoriaux ont la possibilité de supprimer des emplois, dans la limite d'un cadre juridique relatif au motif et à la procédure de suppression

Considérant que ces suppressions de postes se font suite à des avancements de grade, à la promotion interne, à une intégration directe et à une mutation

Considérant que le comité technique a été consulté le 26 septembre 2018 et a donné un avis favorable

.....  
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

### **DECIDE, à l'unanimité**

**D'AUTORISER** la suppression sur le budget de la ville des 7 postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de chef de service de police municipale
- 1 poste d'attaché

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et Délibéré à Saint-Joseph en l'Hôtel de Ville, le 10 décembre 2018

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le



Le Maire  
  
A. JEANNE-ROSE